



## INNATE PHARMA PRÉSENTE L'AVANCÉE DE SON PORTEFEUILLE ET SES RÉSULTATS FINANCIERS DU PREMIER SEMESTRE 2025

- **IPH4502 (conjugué anticorps-médicament (ADC) ciblant Nectine-4) - le recrutement de l'essai de Phase 1 progresse bien** : présentations aux congrès annuels de l'AACR 2025 et de l'ASCO 2025.
- **Lacutamab - Statut « Breakthrough Therapy » et préparation de la Phase 3** : statut « Breakthrough Therapy » de la Food and Drug Administration (FDA) obtenu en février 2025 sur la base des données de suivi à long terme de l'essai clinique de Phase 2 TELLOMAK présentées au congrès annuel de l'ASCO 2025. La préparation du protocole de l'essai clinique de Phase 3 est presque terminée à la suite de discussions avec la FDA et l'Agence Européenne du Médicament (EMA).
- **Monalizumab** : Le recrutement dans l'essai de Phase 3 PACIFIC-9 mené par AstraZeneca est terminé et les données sont attendues au second semestre 2026.
- **Orientation stratégique** : Innate Pharma prévoit de concentrer ses investissements sur ce qu'elle considère être ses actifs cliniques à plus forte valeur, IPH4502, lacutamab et monalizumab (en partenariat avec AstraZeneca). Les efforts de recherche et développement (R&D) précliniques seront centrés sur l'avancement des prochains ADCs vers le développement, en s'appuyant sur un portefeuille de cibles innovantes. En ligne avec cette orientation stratégique et ses objectifs, la Société a l'intention de restructurer son organisation. Les effectifs devraient diminuer globalement d'environ 30%.
- **Annonce corporate** : Eric Vivier a pris la décision de reprendre ses activités de recherche académique à temps plein. Il continuera à contribuer à l'innovation de la Société en tant que conseiller du Comité R&D du Conseil d'administration. Yanniss Morel, Directeur des Opérations continuera d'être responsable de la recherche et développement préclinique et assumera les responsabilités de Directeur Scientifique.
- **Investissement de 15 millions d'euros de Sanofi en avril 2025**, en complément du partenariat en cours, qui comprend le développement du programme ANKET® ciblant BCMA dans les indications auto-immunes.
- **Position de trésorerie de 70,4 millions d'euros<sup>1</sup> au 30 juin 2025 avec un horizon de trésorerie jusqu'à la fin du troisième trimestre 2026.**
- **Une conférence téléphonique se tiendra aujourd'hui à 14h00 CEST.**

### Marseille, le 17 septembre 2025, 7h00 CEST

Innate Pharma SA (Euronext Paris : IPH ; Nasdaq : IPHA) (« **Innate** » ou la « **Société** ») annonce aujourd'hui ses résultats financiers consolidés pour le **premier semestre 2025**. Les comptes consolidés sont joints au présent communiqué.

« Avec des étapes clés dans les douze prochains mois, notre priorité sera de faire progresser ce que nous considérons comme nos actifs cliniques les plus prometteurs et avec la plus forte valeur, ainsi que d'avancer nos prochains ADCs vers le développement. En ligne avec cette orientation stratégique et dans un contexte de financement difficile, nous mettons en place les actions nécessaires pour concentrer nos ressources sur ce que

<sup>1</sup> Comportant des actifs financiers courants (6,3m€) et des actifs financiers non-courants (10,4m€)



*nous considérons comme les programmes ayant le plus fort potentiel pour créer de la valeur à la fois pour les patients et pour les actionnaires, et par conséquent, nous prévoyons de restructurer l'organisation, » commente **Jonathan Dickinson, Directeur Général d'Innate Pharma**. « Nous avons réalisé des progrès significatifs au cours du premier semestre de l'année et sommes déterminés à poursuivre sur cette lancée. Lors du congrès de l'ASCO, nous avons présenté le design de l'essai de Phase 1 en cours pour IPH4502, notre ADC ciblant Nectine-4, dont le recrutement progresse rapidement ; nous avons également présenté les données de suivi à long terme pour lacutamab, pour lequel la préparation du protocole de l'essai de Phase 3 est presque terminée après discussions avec la FDA et l'EMA. Nous avons plusieurs catalyseurs importants à venir, notamment les premières données sur les patients pour IPH4502 au cours du premier semestre 2026, et les données de la Phase 3 PACIFIC-9 d'AstraZeneca avec monalizumab au second semestre 2026. »*

**Un webcast et une conférence téléphonique se tiendront aujourd'hui à 14h00**

Accès au webcast : <https://events.q4inc.com/attendee/642492835>

Les participants peuvent également rejoindre la conférence par téléphone en s'inscrivant au lien ci-après : <https://registrations.events/direct/Q4I970472>

*Ces informations sont également disponibles dans la rubrique investisseurs du site internet d'Innate, [www.innate-pharma.com](http://www.innate-pharma.com). Une rediffusion de la présentation sera archivée sur le site d'Innate pendant 90 jours après l'événement.*



## Avancées du portefeuille :

### **Orientation stratégique**

Innate Pharma prévoit de concentrer ses investissements sur ce qu'elle considère être ses actifs cliniques à plus forte valeur, IPH4502, lacutamab et monalizumab (en partenariat avec AstraZeneca). Ses efforts de R&D précliniques seront centrés sur l'avancement des prochains ADCs vers le développement, à partir d'un portefeuille de cibles innovantes.

### **IPH4502 (ADC ciblant Nectine-4, propriétaire) :**

IPH4502 est un ADC ciblant Nectine-4 et différencié, conjugué à un inhibiteur de la topoisomérase I.

- Un premier patient a été traité en janvier 2025 dans une étude clinique de Phase 1 qui évalue la sécurité, la tolérance et l'efficacité préliminaire d'IPH4502 dans les tumeurs solides avancées connues pour exprimer Nectine-4, comme le carcinome urothélial, les cancers du poumon non à petites cellules, du sein, de l'ovaire, gastrique, de l'œsophage ou colorectal. L'étude prévoit le recrutement d'environ 105 patients. Un poster "Trial in Progress" a été présenté au congrès annuel de la Société Américaine d'Oncologie Clinique (American Society of Clinical Oncology - ASCO) en juin 2025. Le recrutement de l'essai progresse et devrait être terminé à la fin de l'année 2025 ou au premier trimestre 2026.
- De nouvelles données précliniques ont été présentées au congrès annuel de l'Association Américaine pour la Recherche contre le Cancer (American Association for Cancer Research - AACR) 2025. IPH4502 a démontré une efficacité antitumorale préclinique supérieure à l'enfortumab vedotin (EV) dans des modèles de carcinome urothélial exprimant des niveaux faibles ou hétérogènes de Nectine-4 ainsi que dans des modèles résistants à l'EV. Au-delà du carcinome urothélial, IPH4502 a montré une activité préclinique dans plusieurs types de tumeurs, notamment le cancer du sein triple négatif, le cancer de la tête et du cou, ainsi que le cancer de l'œsophage, ce qui soutient son potentiel pour une large application clinique.

### **Lacutamab (anticorps anti-KIR3DL2, propriétaire) :**

#### Lymphomes T cutanés

- En février 2025, Innate Pharma a reçu le statut de « Breakthrough Therapy » de la FDA (Food and Drug Administration) pour lacutamab dans le syndrome de Sézary en rechute ou réfractaire. Ce statut a été attribué sur la base des résultats de la Phase 2 de l'essai TELLOMAK où lacutamab a démontré un niveau d'efficacité et un profil de tolérance favorable chez des patients atteints d'un syndrome de Sézary avancé lourdement prétraités, post-mogamulizumab. Le statut « Breakthrough Therapy » vise à accélérer le développement et l'examen réglementaire aux États-Unis des médicaments destinés à traiter une maladie grave.
- Les données de suivi à long-terme présentées au congrès annuel de l'ASCO en juin 2025 ont confirmé l'activité clinique et la durabilité des réponses de



lacutamab dans le syndrome de Sézary (SS) et le mycosis fongoïde (MF) récidivants/réfractaires. Dans le SS, lacutamab a atteint un taux de réponse globale (ORR) de 42,9 % avec une durée médiane de réponse de 25,6 mois, tandis que dans le MF, des réponses ont été observées indépendamment de l'expression de KIR3DL2, avec une survie médiane sans progression (PFS) de 10,2 mois. Dans les deux cohortes, lacutamab a été bien toléré, sans problème de sécurité et avec une amélioration durable de la qualité de vie.

- La préparation du protocole de l'essai confirmatoire de Phase 3 est presque terminée, à la suite de discussions avec la FDA et l'EMA. Innate évalue les différentes options pour faire progresser lacutamab vers le lancement de la Phase 3, y compris à travers des discussions avec des partenaires et investisseurs.

### Lymphomes T périphériques

- L'essai de Phase 2 KILT (anti-KIR in T Cell Lymphoma), un essai contrôlé randomisé mené par la Lymphoma Study Association (LYSA), évalue lacutamab en combinaison avec le régime de chimiothérapie GEMOX (gemcitabine en combinaison avec oxaliplatine) contre GEMOX seul chez des patients atteints de lymphomes T périphériques en rechute ou réfractaires exprimant KIR3DL2, est en cours et continue de recruter des patients.

### **Monalizumab (anticorps anti-NKG2A), en partenariat avec AstraZeneca :**

- L'étude de Phase 3 PACIFIC-9 menée par AstraZeneca évaluant durvalumab (anti-PD-L1) en combinaison avec monalizumab (anti-NKG2A) ou oleclumab (l'anti-CD73 d'AstraZeneca) chez des patients atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules, de stade III, non opérable, qui n'ont pas progressé après une chimio-radiothérapie simultanée à base de sels de platine, est en cours. Le recrutement des patients est terminé et les données sont attendues au second semestre 2026.
- Lors du congrès annuel de l'ASCO 2025, AstraZeneca a présenté une mise à jour des résultats de l'étude de Phase 2 NeoCOAST-2 évaluant durvalumab associé en néoadjuvant et adjuvant dans le cancer du poumon non à petites cellules résecable. Le bras traitement comprenant durvalumab, monalizumab et la chimiothérapie (bras 2, n = 70) a montré une réponse pathologique complète (pCR) de 25,7 % et une réponse pathologique majeure (mPR) de 50,0 %.

### **ANKET® (Antibody-based NK cell Engager Therapeutics) :**

ANKET® est la plateforme propriétaire d'Innate permettant de développer une nouvelle génération de NK cell engagers multi-spécifiques pour traiter certains types de cancer.

### **IPH6501 (ANKET® anti-CD20 avec IL-2V, propriétaire)**

- L'essai clinique de Phase 1/2 évaluant IPH6501 dans le lymphome non hodgkinien à cellules B est en cours. Cet essai prévoit de recruter jusqu'à 184 patients. Des sites cliniques sont ouverts aux États-Unis, en Australie ainsi qu'en France. La partie escalade de dose est terminée. Des signaux d'activité limités ont été



observés pendant la phase d'escalade de dose, et la dose maximale tolérée est actuellement à l'étude afin d'évaluer plus en détail la pertinence clinique. Les données cliniques sont attendues pour fin 2025 ou début 2026.

### **IPH6101 (ANKET® anti-CD123, propriétaire)**

- Innate a repris les droits sur SAR'579/IPH6101 en juillet 2025. La Société est en train de recevoir les données de Sanofi relatives à l'étude de Phase 1/2, y compris la partie d'extension de la dose de Phase 2 de l'essai.

### **SAR'514/IPH6401 (ANKET® anti-BCMA, Sanofi)**

- Conformément aux précédentes communications, Sanofi a pris la décision de poursuivre le développement de SAR'514/IPH6401 (ANKET® anti-BCMA) dans des indications auto-immunes conformément à l'accord de 2016.
- L'étude clinique de Phase 1/2 menée par Sanofi (NCT05839626) chez les patients atteints de myélome multiple récidivant ou réfractaire a été interrompue précocement conformément à la décision de recentrer le développement de SAR'514/IPH6401 dans des indications auto-immunes.

### **ANKET® en préclinique**

- **IPH62 (en partenariat avec Sanofi)** est un programme de NK Cell Engager issu de la plateforme ANKET® ciblant B7-H3 en cours de développement préclinique. Suite à une période de collaboration de recherche et suite à la sélection du candidat-médicament, Sanofi sera responsable du développement, de la fabrication et de la commercialisation des produits.
- Sanofi conserve une option de licence pour une cible additionnelle ANKET® conformément à l'accord de collaboration et de licence de 2022.

### **Autres programmes**

- **IPH5201 (anticorps anti-CD39), en partenariat avec AstraZeneca** : L'essai clinique de Phase 2 MATISSE, mené par Innate, dans le cancer du poumon avec un traitement pré-opératoire incluant IPH5201, un anticorps monoclonal anti-CD39 développé en partenariat avec AstraZeneca est en cours et le recrutement des patients se poursuit.
- **IPH5301 (anticorps anti-CD73)** : L'essai clinique de Phase 1 avec IPH5301 (CHANCES) en collaboration avec l'Institut Paoli-Calmettes est en cours.

### **Announce Corporate :**

- Innate Pharma prévoit de concentrer ses investissements sur ce qu'elle considère être ses actifs cliniques à plus forte valeur, IPH4502, lacutamab et monalizumab (en partenariat avec AstraZeneca). Les efforts de recherche et développement (R&D) précliniques seront centrés sur l'avancement des prochains ADCs vers le développement, à partir d'un portefeuille de cibles innovantes. En ligne avec cette



orientation stratégique et ses objectifs, la Société a l'intention de restructurer son organisation. Les effectifs devraient diminuer globalement d'environ 30%, en comprenant l'attrition. Les licenciements prévus seront mis en œuvre dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi soumis à la consultation du Comité Social et Économique (CSE) de l'entreprise et à l'approbation de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets). La mise en œuvre de ce plan devrait être achevée au cours du premier semestre 2026.

- Eric Vivier, Directeur Scientifique, a pris la décision de reprendre ses activités de recherche académique, à temps complet, au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il continuera de contribuer à l'innovation de la Société en tant que conseiller du Comité R&D du Conseil d'Administration. Innate continuera à favoriser l'innovation grâce à des collaborations universitaires, notamment avec le laboratoire d'Éric Vivier, le Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML). En tant que Directeur des Opérations, Yannis Morel continuera d'être responsable de la recherche et développement préclinique et assumera les responsabilités de Directeur Scientifique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- Annoncé le 23 avril 2025, Sanofi et Innate ont pris la décision de résilier l'accord de recherche et de licence conclu en 2016 ("l'accord de 2016") en ce qui concerne SAR'579/IPH6101 (l'ANKET<sup>®</sup> anti-CD123). Dans le cadre des discussions relatives à la restructuration de l'accord de recherche et de licence conclu en 2016, Sanofi et Innate ont annoncé un investissement potentiel jusqu'à 15 millions d'euros sous la forme de nouvelles actions d'Innate Pharma. Sanofi a ensuite souscrit à 8 345 387 nouvelles actions ordinaires d'Innate au prix de 1,7974€ par action, représentant une augmentation de capital totale de 14 999 998,59€ (417 269,35€ de montant nominal et 14 582 729,24€ de prime d'émission), représentant 9,05% des actions d'Innate en circulation au moment de l'augmentation de capital.
- Le 22 mai 2025, après approbation lors de l'assemblée générale annuelle, Innate Pharma a modifié sa gouvernance, passant d'une structure composée d'un Directoire et d'un Conseil de Surveillance à une structure composée d'un Directeur Général et d'un Conseil d'Administration, avec Irina Staatz-Granzer comme Présidente et Jonathan Dickinson comme Directeur Général. Cette transformation s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la Société visant à simplifier et à aligner sa gouvernance sur les normes internationales. Dans le cadre de ce changement, deux cadres expérimentés du secteur des biotechnologies, Marty J. Duvall et Christian Itin, ont rejoint le Conseil d'administration. En outre, un nouveau Comité de Recherche et Développement (R&D) a été créé au sein du Conseil d'Administration, dont le rôle est d'analyser les opportunités de recherche et développement pour les produits de la société. Ses membres sont Bpifrance Participations, représentée par Olivier Martinez, également nommé président du Comité de Recherche et Développement, Véronique Chabernaude et Christian Itin.
- Au 30 juin 2025, le solde disponible dans le cadre du programme At-the-market ("ATM") d'avril 2023 est toujours de 75 millions de dollars.
- Stéphanie Cornen a été nommée Vice-Présidente relations investisseurs, communication et stratégie commerciale après que Henry Wheeler, Vice-Président relations investisseurs et communication, a décidé de poursuivre une opportunité en dehors d'Innate. Stéphanie Cornen a rejoint Innate en 2012. De 2012 à 2022, elle a occupé plusieurs postes au sein de la Recherche et Développement,



contribuant à l'avancement des programmes à tous les stades de développement. À partir de 2022, elle a pris des responsabilités dans le développement corporate et la stratégie de portefeuille, tout en soutenant les activités de relations investisseurs. Stéphanie Cornen est titulaire d'un doctorat en pharmacie et d'un doctorat en oncologie moléculaire de l'Université d'Aix-Marseille, ainsi que d'un Executive MBA de HEC Paris.

### **Principaux éléments financiers du premier semestre 2025 :**

Les éléments clés pour le premier semestre 2025 sont les suivants :

- Une situation de trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers s'élevant à 70,4 millions d'euros (m€) au 30 juin 2025 (91,1m€ d'euros au 31 décembre 2024).
- Les dettes financières s'élevaient à 27,0m€ (31,0 au 31 décembre 2024). Cette évolution résulte essentiellement des remboursements d'emprunts.
- Des produits opérationnels s'élevant à 4,9m€ pour le premier semestre 2025 (12,3m€ pour le premier semestre 2024) et comprenant principalement :
  - Les revenus des accords de collaboration et de licence, qui correspondent principalement à la reconnaissance partielle ou intégrale des paiements reçus en relation avec les accords signés avec AstraZeneca et Sanofi. Ces revenus sont reconnus dès lors que l'obligation de performance de l'entité est satisfaite. La comptabilisation s'effectue à une date donnée ou est étalée dans le temps en fonction du pourcentage d'avancement des travaux effectués au titre de ces accords :
    - (i) Les revenus des accords de collaboration et de licence liés à l'accord signé pour monalizumab ont baissé de 2,9m€, s'élevant à 0,1m€ au premier semestre 2025 (3,0m€ au premier semestre 2024). Cette baisse s'explique essentiellement par la maturité des essais en cours proche de leur achèvement.
    - (ii) Les revenus liés à l'accord de collaboration et de licence signé avec Sanofi en 2016 ont baissé de 4,0 millions d'euros. Ces revenus sont nuls pour le premier semestre 2025, à comparer avec 4,0 millions d'euros pour le premier semestre 2024. Le 15 avril 2024, la Société a annoncé le traitement du premier patient dans la phase 2 d'extension de dose de l'étude menée par Sanofi et évaluant le NK Cell Engager SAR443579/ IPH6101 dans les divers cancers du sang. Selon les termes de l'accord de 2016, cette progression de l'essai a déclenché un paiement d'étape de 4,0 millions d'euros intégralement reconnus en chiffre d'affaires au cours du premier trimestre 2024. Ce montant a été encaissé par la Société le 17 mai 2024.
    - (iii) Les revenus liés à l'accord de collaboration de recherche et de licence signé avec Sanofi en 2022 sont stables sur la période avec un revenu s'élevant à 0,2 million d'euros pour le premier semestre 2025 comme pour le premier semestre 2024. Pour rappel, le 25 janvier 2023, la Société a annoncé l'expiration du délai de carence prévu par le Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act et l'entrée en vigueur de l'accord de licence avec Sanofi. Par conséquent, selon les termes de



l'accord de recherche, de collaboration et de licence, Innate a reçu en mars 2023, un paiement initial d'un montant de 25,0 millions d'euros dont 18,5 millions d'euros au titre de la licence exclusive, 1,5 million d'euros au titre des travaux de recherche menés par la Société et 5,0 millions d'euros au titre des options pour deux cibles supplémentaires. L'intégralité du paiement initial relatif à la licence a été reconnue en résultat au 30 juin 2023 soit un montant de 18,5 millions d'euros. Le paiement relatif aux travaux de recherche est reconnu linéairement sur la durée des travaux de recherche que la Société a accepté de réaliser. Le 19 décembre 2023, la Société a annoncé que Sanofi a levé une option de licence pour un nouveau programme issu de la plateforme ANKET® de la Société. Cette décision a entraîné un paiement d'étape de 15,0m€ dont 13,3m€ au titre de la licence exclusive intégralement reconnus en résultat au 31 décembre 2023 et 1,7m€ au titre des travaux de recherche à mener par la Société ainsi que la comptabilisation d'un revenu de 2,5m€ initialement encaissé en mars 2023 au titre de cette option. Suite à l'annonce par Sanofi en octobre 2024 de la restitution des droits relatifs à la seconde option mettant fin à la collaboration des travaux de recherche, le revenu de 1,7m€ a été reconnu intégralement en résultat au 31 décembre 2024. Le revenu relatif aux travaux de recherche sur la 1ère licence s'est élevé à 0,2 million d'euros au cours du premier semestre 2025 ; Les montants non reconnus en résultat sont classés en passifs de contrat.

- Un financement public des dépenses de recherche de 3,2m€ au premier semestre 2025 (4,1m€ au premier semestre 2024), soit une diminution de 0,9 million d'euros ou 21,3 % provenant essentiellement de la baisse des charges de sous-traitance éligibles en lien avec l'évolution des études et des programmes de recherche.
- Des charges opérationnelles de 30,3m€ pour le premier semestre 2025 (38,7m€ pour le premier semestre 2024), dont 67,8 % (20,5m€) consacrés à la R&D.
  - Les charges de R&D ont baissé de 8,6m€, s'élevant à 20,5m€ pour le premier semestre 2025 (29,1m€ pour le premier semestre 2024) résultant essentiellement de la baisse des dépenses directes de R&D, de 7,3 millions d'euros, à 9,7 millions d'euros liée au phasage des études (maturité des études cliniques relatives à lacutamab, arrêt des études pré cliniques et démarrage de la phase 1 de notre programme d'anticorps conjugués -ADC).
  - Les frais généraux ont augmenté de 0,2m€, s'élevant à 9,8m€ pour le premier semestre 2025 (9,6m€ pour le premier semestre 2024). Cette hausse vient (I) d'une hausse des dépenses de personnel de 0,8 million d'euros liée à des provisions pour risques et charges pour s'établir à 4,8 millions d'euros au premier semestre 2025, et (II) d'une baisse du poste honoraires non scientifiques et de conseil de 0,5 million d'euros qui s'élèvent à 1,4 million d'euros pour le premier semestre 2025, baisse résultant principalement d'un recours plus important aux cabinets de recrutements en 2024 (pour la mise en place du département clinique) qui n'a pas été renouvelé en 2025.
- Le résultat financier présente un gain net de 4,1m€ pour le premier semestre 2025 (1,5m€ pour le premier semestre 2024), soit une augmentation de 2,5 millions d'euros. Cette évolution résulte principalement de variations favorables de gain de



# COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

change net de pertes de change avec un impact positif sur la dette de collaboration du fait de l'évolution du cours du dollar enregistré pour le premier semestre 2025 malgré une variation défavorable sur les produits générés par les actifs financiers et sur la réévaluation à la juste valeur due à un effet défavorable des taux de rémunération des placements constatées sur les marchés financiers

- Une perte nette de 21,3m€ pour le premier semestre 2025 (perte nette de 24,8m€ pour le premier semestre 2024).

Le tableau suivant résume les comptes semestriels établis conformément aux normes IFRS pour le premier semestre 2025, incluant l'information comparative avec 2024 :

En milliers d'euros, sauf données par action	30 juin 2025	30 juin 2024
<b>Produits opérationnels</b>	<b>4 860</b>	<b>12 345</b>
Recherche et développement	(20 520)	(29 076)
Frais commerciaux et généraux	(9 767)	(9 582)
<b>Charges opérationnelles nettes</b>	<b>(30 287)</b>	<b>(38 657)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(25 427)</b>	<b>(26 313)</b>
Résultat financier (net)	4 083	1 549
Charge d'impôt sur le résultat	—	—
<b>Résultat net</b>	<b>(21 344)</b>	<b>(24 764)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	86 937	80 872
- de base	(0,25)	(0,31)
- dilué	(0,25)	(0,31)

	30 juin 2025	31 décembre 2024
Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers	70 417	91 051
Total de l'Actif	92 937	111 059
Capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société	5 144	8 834
Total passifs financiers	27 029	30 995



# COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

## À propos d'Innate Pharma:

Innate Pharma S.A. est une société de biotechnologies au stade clinique qui développe des traitements d'immunothérapies contre le cancer. Mettant à profit son expertise en ingénierie des anticorps, la Société a développé des approches thérapeutiques innovantes comprenant des conjugués anticorps-médicaments, des anticorps monoclonaux et des NK Cell Engagers multispécifiques via sa plateforme propriétaire ANKET® (Antibody-based NK cell Engager Therapeutics).

Le portefeuille d'Innate comprend notamment le programme propriétaire lacutamab, développé dans des formes avancées de lymphomes T cutanés T et de lymphomes T périphériques, monalizumab développé avec AstraZeneca dans le cancer du poumon non à petites cellules.

Afin d'accélérer l'innovation, la recherche et le développement de traitements au bénéfice des patients, Innate Pharma est un partenaire de confiance pour des sociétés biopharmaceutiques leaders telles que Sanofi et AstraZeneca, ainsi que pour les institutions de recherche de premier plan.

Basée à Marseille, avec une filiale à Rockville (Maryland, Etats-Unis), Innate Pharma est cotée en bourse sur Euronext Paris et sur le Nasdaq aux Etats-Unis.

Retrouvez Innate Pharma sur [www.innate-pharma.com](http://www.innate-pharma.com). Suivez Innate Pharma sur LinkedIn et sur X.

## Informations pratiques :

Code ISIN	FR0010331421
Code mnémorique	Euronext : IPH Nasdaq : IPHA
LEI	9695002Y8420ZB8HJE29

## Avertissement concernant les informations prospectives et les facteurs de risques :

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives, y compris celles visées par les lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment le Private Securities Litigation Reform Act de 1995. L'emploi de certains termes, notamment « anticiper », « croire », « potentiel », « estimer », « s'attendre à » et « sera » et leur contraire ainsi que d'autres expressions semblables, vise à identifier des énoncés prospectifs. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux anticipés. Ces aléas et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris celles relatives à l'innocuité, aux progrès et aux résultats des essais cliniques et des études précliniques en cours ou prévus, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires concernant les produits-candidats de la Société, la dépendance de la Société à l'égard de tiers pour la fabrication de ses produits candidats, des efforts commerciaux de la Société, la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement. Pour des considérations supplémentaires en matière de risques et d'incertitudes pouvant faire différer les résultats effectifs, la situation financière, la performance et les réussites de la Société, merci de vous référer à la section « Facteurs de Risques » du Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), disponible sur les sites Internet d'Innate Pharma ([www.innate-pharma.com](http://www.innate-pharma.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), et les documents et rapports publics déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des Etats-Unis, y compris le rapport annuel sur « Form 20-F » pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et les documents et



# COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

---

rapports subséquents déposés auprès de l'AMF ou de la SEC, ou autrement rendus publics, par la Société. Les références au site internet de la Société et au site internet de l'AMF sont incluses à titre d'information uniquement et le contenu de ces sites, ou auquel il est possible d'accéder par leur intermédiaire, n'est pas incorporé par référence dans le présent communiqué de presse et n'en constitue pas une partie intégrante.

Compte tenu des incertitudes significatives liées à ces déclarations prospectives, vous ne devez pas considérer ces déclarations comme une déclaration ou une garantie de la part de la Société ou de toute autre personne que la Société atteindra ses objectifs et ses plans dans un délai donné ou même qu'elle les atteindra. La Société ne s'engage pas à mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi l'exige.

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions d'Innate Pharma dans un quelconque pays.

**Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :**

**Relations investisseurs**

**Innate Pharma**

Stéphanie Cornen  
stephanie.cornen@innate-pharma.fr

**Investisseurs**

investors@innate-pharma.fr

**Médias**

**maarc**

Bruno Arabian  
bruno.arabian@maarc.fr

Marianne Paul

marianne.paul@maarc.fr



**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**innate** pharma

---

# Éléments financiers consolidés au 30 juin 2025



### État de la situation financière consolidée (en milliers d'euros)

	30 juin 2025	31 décembre 2024
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	53 704	66 396
Actifs financiers courants	6 323	14 374
Créances courantes	4 951	4 972
<b>Total actif courant</b>	<b>64 978</b>	<b>85 742</b>
Immobilisations corporelles	4 955	5 133
Actifs financiers non courants	10 390	10 281
Autres actifs non courants	577	575
Créances non courantes	12 036	9 328
<b>Total actif non courant</b>	<b>27 958</b>	<b>25 317</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>92 937</b>	<b>111 059</b>
<b>Passif</b>		
Dettes opérationnelles	12 041	16 007
Dettes sur collaboration -partie courante	6 782	7 443
Passifs financiers courants	8 934	8 709
Passifs de contrat courants	563	616
Provisions - partie courante	1 106	207
<b>Total passif courant</b>	<b>29 426</b>	<b>32 982</b>
Dettes sur collaboration -partie non courante	34 518	41 128
Passifs financiers non courants	18 095	22 286
Avantages au personnel	2 666	2 730
Passifs de contrat non courants	2 628	2 825
Provisions - partie non courante	460	274
<b>Total passif non courant</b>	<b>58 367</b>	<b>69 244</b>
Capital social	4 610	4 192
Prime d'émission	407 048	390 979
Réserves et report à nouveau	(386 364)	(336 893)
Autres réserves	1 194	27
Résultat de l'exercice	(21 344)	(49 471)
<b>Total capitaux propres</b>	<b>5 144</b>	<b>8 834</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>92 937</b>	<b>111 059</b>



### Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)

	30 juin 2025	30 juin 2024
Revenus des accords de collaboration et de licence	1 671	8 293
Financements publics de dépenses de recherche	3 189	4 052
<b>Produits opérationnels</b>	<b>4 860</b>	<b>12 345</b>
Recherche et développement	(20 520)	(29 076)
Frais commerciaux et généraux	(9 767)	(9 582)
<b>Charges opérationnelles nettes</b>	<b>(30 287)</b>	<b>(38 657)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(25 427)</b>	<b>(26 313)</b>
Produits financiers	6 886	3 613
Charges financières	(2 803)	(2 064)
<b>Résultat financier (net)</b>	<b>4 083</b>	<b>1 549</b>
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>	<b>(21 344)</b>	<b>(24 764)</b>
Charge d'impôt sur le résultat	—	—
<b>Résultat net</b>	<b>(21 344)</b>	<b>(24 764)</b>
<b>Résultats par action</b> (en € par action)		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	86 937	80 872
- de base	(0,25)	(0,31)
- dilué	(0,25)	(0,31)



### Tableau des flux de trésorerie consolidé (en milliers d'euros)

	30 juin 2025	30 juin 2024
<b>Résultat de la période</b>	<b>(21 344)</b>	<b>(24 764)</b>
Amortissements et dépréciations, net	707	1 142
Provisions pour engagements sociaux	79	145
Provisions pour charges	1 085	(105)
Paielements en actions	1 554	1 705
Variation de juste valeur des actifs financiers	(249)	(992)
(Gains)/pertes de change sur actifs financiers	1 347	(524)
Variation des provisions d'intérêts sur actifs financiers	(191)	(212)
Sorties d'immobilisations corporelles (mise au rebut)	20	18
Autres éléments du résultat de la période sans effet de trésorerie	3	26
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>(16 989)</b>	<b>(23 561)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	(14 175)	26 597
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (1)</b>	<b>(31 164)</b>	<b>3 036</b>
Acquisition d'actifs corporels, net	(58)	(283)
Acquisition d'autres actifs immobilisés	(3)	—
Cession d'actifs financiers courants et intérêts versés	7 143	1 215
Intérêts financiers reçus sur actifs financiers	(108)	—
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>	<b>6 974</b>	<b>932</b>
Impact net de l'émission d'actions	14 932	93
Remboursements des passifs financiers	(4 456)	(4 420)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>10 476</b>	<b>(4 327)</b>
Effets des variations de change	1 022	(257)
<b>Augmentation / (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :</b>	<b>(12 692)</b>	<b>(616)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	66 396	70 605
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>53 704</b>	<b>69 989</b>

(1) Les flux liés aux activités opérationnelles incluent un montant de 0,2 million d'intérêts versés au cours du premier semestre 2025 (1,3 millions d'euros au 31 décembre 2024) pour un montant d'intérêts encaissés de 0,5 millions d'euros (1,9 millions d'euros au 31 décembre 2024).



### **Produits opérationnels**

Le tableau suivant résume les produits opérationnels pour les période sous revue :

En milliers d'euros	30 juin 2025	30 juin 2024
Revenus des accords de collaboration et de licence	1 671	8 293
Financements publics de dépenses de recherche	3 189	4 052
<b>Produits opérationnels</b>	<b>4 860</b>	<b>12 345</b>

### **Revenus des accords de collaboration et de licence**

Les revenus des accords de collaboration et de licence ont baissé de 6,6 millions d'euros. Ils s'élevaient à 1,7 million d'euros pour le premier semestre 2025, à comparer à des revenus des accords de collaboration et de licence de 8,3 millions d'euros pour le premier semestre 2024. Ces revenus proviennent essentiellement de la reconnaissance partielle ou intégrale des paiements reçus en relation avec les accords signés avec AstraZeneca et Sanofi. Ces revenus sont reconnus dès lors que l'obligation de performance de l'entité est satisfaite. La comptabilisation s'effectue à une date donnée ou est étalée dans le temps en fonction du pourcentage d'avancement des travaux effectués au titre de ces accords.

L'évolution pour le premier semestre 2025 s'explique principalement par :

- Une diminution de 2,9 millions d'euros du montant reconnu en chiffre d'affaires au titre de l'accord sur monalizumab, s'élevant à 0,1 million d'euros pour le premier semestre 2025, à comparer avec 3,0 millions d'euros pour le premier semestre 2024. Cette baisse s'explique essentiellement par la maturité des essais en cours proche de leur achèvement.
- Une diminution de 4,0 millions d'euros du revenu lié à l'accord de collaboration et de licence signé avec Sanofi en 2016. Le 15 avril 2024, la Société a annoncé le traitement du premier patient dans la phase 2 d'extension de dose de l'étude menée par Sanofi et évaluant le NK Cell Engager SAR443579/ IPH6101 dans les divers cancers du sang. Selon les termes de l'accord de 2016, cette progression de l'essai a déclenché un paiement d'étape de 4,0 millions d'euros intégralement reconnus en chiffre d'affaires au cours du premier trimestre 2024. Ce montant a été encaissé par la Société le 17 mai 2024. Par ailleurs, l'essai clinique de Phase 1/2 dont le promoteur est Sanofi, évaluant IPH6401/SAR'514 l'ANKET® ciblant BCMA dans les indications auto-immunes est poursuivi. Il n'a pas déclenché de paiement d'étape au 30 juin 2025.

### **Financements publics de dépenses de recherche**

Les financements publics de dépenses de recherche se sont établis à 3,2 millions d'euros pour le premier semestre 2025 à comparer à 4,1 millions d'euros pour le premier semestre 2024, soit une diminution de 0,9 million d'euros ou 21,3 %. Cette variation provient essentiellement de la baisse de 0,8 million d'euros du crédit d'impôt recherche qui résulte majoritairement de la baisse des charges de sous-traitance éligibles pour un montant de 2,8 millions d'euros faisant suite à l'évolution des études et des programmes de recherche.



### Charges opérationnelles

Le tableau suivant donne la répartition des charges opérationnelles pour le premier semestre 2025, avec un comparatif sur le premier semestre 2024 :

En milliers d'euros	30 juin 2025	30 juin 2024
Dépenses de recherche et développement	(20 520)	(29 076)
Frais généraux	(9 767)	(9 582)
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>(30 287)</b>	<b>(38 657)</b>

### Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement (R&D) ont diminué de 8,6 millions d'euros, ou 29,4 %, à 20,5 millions d'euros pour le premier semestre 2025, comparé à un montant de 29,1 millions d'euros pour le premier semestre 2024, représentant respectivement un total de 67,8 % et 75,2 % du total des dépenses opérationnelles. Les dépenses de R&D comprennent les dépenses directes de R&D (coûts de sous-traitance et consommables), les dépréciations et amortissements, les frais de personnel ainsi que les autres dépenses.

Les dépenses de R&D directes ont diminué de 7,3 millions d'euros, ou 43,1 %, à 9,7 millions d'euros pour le premier semestre 2025, comparé à un montant de 17,1 millions d'euros pour le premier semestre 2024. Cette variation s'explique principalement par une baisse des dépenses relatives aux programmes cliniques de 7,5 millions d'euros liée au phasage des études (maturité des études cliniques relatives à lacutamab, arrêt des études pré cliniques et démarrage de la phase 1 de notre programme d'anticorps conjugués -ADC). Les dépenses relatives aux programmes précliniques quant à elles sont en hausse de 0,2 million d'euros.

La variation des dépenses relatives aux programmes cliniques est expliquée par: (i) la baisse de 5,8 millions d'euros des coûts précliniques de IPH4502 (fabrication du médicament et études de toxicité) suite au démarrage de la phase 1; (ii) la baisse de 2,0 millions d'euros sur le programme Lacutamab (maturité des études cliniques) (iii) compensée par la hausse de 0,4 million d'euros liée au programme IPH 65 en phase de recrutement.

Par ailleurs, au 30 juin 2025, les dettes de collaboration relatives à monalizumab et aux accords signés avec AstraZeneca en avril 2015, octobre 2018 et septembre 2020 s'élevaient à 41,3 millions d'euros, contre des dettes de collaboration de 48,6 millions d'euros au 31 décembre 2024. Cette diminution de 7,3 millions d'euros résulte principalement (i) des remboursements nets d'un montant de 1,7 million d'euros effectués au premier semestre 2025 à AstraZeneca relatifs au cofinancement du programme monalizumab, incluant l'essai de Phase 3 INTERLINK-1 lancé en octobre 2020 et clôturé à ce jour ainsi que PACIFIC-9 lancé en avril 2022 et (ii) de la diminution de l'engagement de collaboration d'un montant de 5,6 millions d'euros en lien avec les variations de change constatées sur la période pour la parité euros-dollars.

Les dépenses de personnel et autres dépenses affectées à la R&D ont baissé de 1,2 million d'euros, soit 10,0 %, pour atteindre 10,8 millions d'euros au premier semestre 2025, comparé à un montant de 12,0 millions d'euros au premier semestre 2024. Cette baisse s'explique par (i) les autres dépenses pour 1,1 million d'euros (principalement une diminution du consulting scientifique du fait de la mise en place du département clinique, impact de change et baisse des redevance de brevets); (ii) les dotations aux amortissements pour 0,4 million d'euros concernant les droits relatifs à Monalizumab consécutive à l'amortissement intégral de ces-derniers, partiellement compensés par une



augmentation des frais de personnel en conséquence de la mise en place du département clinique.

### **Frais généraux**

Les frais généraux ont augmenté de 0,2 million d'euros, ou 1,9 %, à 9,8 millions d'euros pour le premier semestre 2025, comparé à un montant de 9,6 millions d'euros pour le premier semestre 2024. Les frais généraux représentant respectivement 32,2 % et 24,8 % des charges opérationnelles pour les périodes de six mois se terminant les 30 juin 2025 et 30 juin 2024.

Les dépenses de personnel incluent les rémunérations versées à nos salariés. Elles sont en hausse et s'élèvent à 4,8 millions d'euros pour le premier semestre 2025, à comparer à un montant de 4,0 millions d'euros pour le premier semestre 2024. Cette hausse de 0,8 million d'euros s'explique essentiellement par des provisions pour risques et charges.

Les honoraires non scientifiques et de conseil se composent essentiellement des honoraires de commissariat aux comptes, d'expertise-comptable, juridiques et de recrutement. Le poste a baissé de 0,5 million d'euros, ou 27,8 %, pour s'établir à 1,4 million d'euros pour le premier semestre 2025, à comparer à un montant de 1,9 million d'euros pour le premier semestre 2024. La baisse résulte principalement d'un recours plus important aux cabinets de recrutements en 2024 (pour la mise en place du département clinique) qui n'a pas été renouvelé en 2025. Les autres dépenses sont stables.

### **Résultat financier**

Le résultat financier présente un gain net de 4,1 millions d'euros pour le premier semestre 2025, à comparer à un gain net de 1,5 million d'euros pour le premier semestre 2024 soit une augmentation de 2,5 millions d'euros. Cette évolution résulte principalement de (i) de variations favorables de gain de change net de pertes de change en hausse de 3,9 millions d'euros avec un impact favorable sur la dette de collaboration lié à l'évolution du cours du dollar enregistré pour le premier semestre 2025 ainsi que par (ii) une variation défavorable de 1,5 million d'euros liée aux produits générés par les actifs financiers et par la réévaluation à la juste valeur due à un effet défavorable des taux de rémunération des placements constatées sur les marchés financiers.

### **Éléments de bilan**

Au 30 juin 2025, le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants et non courants détenus par la Société s'élevait à 70,4 millions d'euros contre 91,1 millions d'euros au 31 décembre 2024. La trésorerie nette au 30 juin 2025 s'élevait à 51,1 millions d'euros (72,1 millions d'euros au 31 décembre 2024). La trésorerie nette représente la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants diminués des dettes financières courantes.

La Société a également des emprunts bancaires pour un montant global de 26,4 millions d'euros dont 18,1 millions d'euros de prêts garantis par l'Etat français (PGE) au 30 juin 2025 et 8,3 millions d'euros de prêts souscrits auprès de la Société Générale pour la construction de son siège social ainsi que des dettes de location pour un montant de 0,6 million d'euros.



Les autres éléments clés du bilan au 30 juin 2025 sont :

- Des passifs de contrat de 3,2 millions d'euros (dont 2,6 millions d'euros comptabilisés en 'Passifs de contrat – non courant') et des dettes sur collaboration de 41,3 millions d'euros (dont 34,5 millions d'euros comptabilisés en "Dettes de collaboration - partie non courante") correspondant à la partie des paiements reçus d'AstraZeneca et Sanofi non encore reconnus en résultat et l'engagement de la Société dans le cadre du co-financement du programme monalizumab avec AstraZeneca.
- Une créance de 10,7 millions d'euros sur l'État français au titre du crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2024 ainsi que le premier semestre 2025.
- Des capitaux propres s'élevant à 5,1 millions d'euros, incluant la perte nette pour le premier semestre 2025 de 21,3 millions d'euros et l'investissement de Sanofi en capital pour 15 millions d'euros.

### **Flux de trésorerie**

Au 30 juin 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont atteint 53,7 millions d'euros, soit une diminution de 12,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024.

Les flux de trésorerie de la période sous revue résultent principalement des éléments suivants :

- Des flux de trésorerie nets consommés par les activités opérationnelles de 31,2 millions d'euros au premier semestre 2025 en comparaison d'un flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles de 3,0 millions d'euros. Les flux de trésorerie nets consommés par les activités opérationnelles pour le premier semestre 2024 comprenaient notamment (i) l'encaissement d'un montant de 15,0 millions d'euros en janvier 2024 faisant suite à la décision de Sanofi de lever son option de licence pour un programme de NK Cell Engager dans les tumeurs solides, issu de la plateforme ANKET® (Antibody-based NK Cell Engager Therapeutics) de la Société, conformément aux termes de l'accord de licence conclu en décembre 2022, (ii) l'encaissement en mai 2024 de la somme de 4,8 millions d'euros (taxe sur la valeur ajoutée incluse) faisant suite au traitement du premier patient dans la Phase 2 d'extension de dose de l'étude (NCT05086315), menée par Sanofi, évaluant SAR443579 / IPH6101 dans divers cancers du sang et (iii) le remboursement par le Trésor Public de la créance de crédit d'impôt recherche relatif à l'exercice 2019 pour un montant 16,7 millions ainsi que de la créance de carry-back d'un montant de 0,3 million d'euros. Retraités de ces opérations liées aux accords de collaboration et autres flux non récurrents notamment le remboursement du CIR, les flux de trésorerie consommés par les activités opérationnelles au titre du premier semestre 2025 sont en baisse de 2,6 millions d'euros en comparaison du premier semestre 2024. Ceci s'explique essentiellement par la diminution des décaissements nets auprès des fournisseurs.
- Des flux de trésorerie nets générés par les activités d'investissement pour le premier semestre 2025 qui se sont élevés à 7,0 millions d'euros. Ils se composent principalement des résultats de cessions d'instruments financiers courants pour faire face aux besoins de trésorerie et réinvestis à hauteur de 4,0 millions d'euros dans des dépôts à terme afin de sécuriser et diversifier les placements. Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'investissement



pour le premier semestre 2024 se sont élevés à 0,9 million d'euros et se composent principalement d'une cession d'instrument financier courant qui a généré un encaissement net de 1,2 million d'euros partiellement compensé par des acquisitions d'immobilisations corporelles pour 0,3 million d'euros. La société n'a effectué aucun autre investissement en immobilisation corporelle ou incorporelle significatif au cours des premiers semestres 2025 et 2024.

- Des flux de trésorerie générés par les activités de financement pour le premier semestre 2025 de 10,5 millions d'euros, contre 4,3 millions d'euros de flux consommés au titre du premier semestre 2024. Au cours du premier semestre 2025, ces flux comprennent l'investissement en capital reçu de Sanofi pour un montant net des honoraires décaissés de 14,9 millions d'euros compensés par des remboursements de passifs financiers sur la période de 4,4 millions d'euros (4,3 millions d'euros au premier semestre 2024).

### **Évènements post clôture**

- Innate Pharma prévoit de concentrer ses investissements sur ce qu'elle considère être ses actifs cliniques à plus forte valeur, IPH4502, lacutamab et monalizumab en partenariat avec AstraZeneca. Les efforts de recherche et développement (R&D) précliniques seront centrés sur l'avancement de ses prochains Antibody Drug Conjugates (ADC) vers le développement, en s'appuyant sur un portefeuille de cibles innovantes. En ligne avec cette orientation stratégique et ses objectifs, la Société a l'intention de restructurer son organisation. Les effectifs devraient diminuer globalement d'environ 30%, en comprenant l'attrition. Les licenciements prévus seront mis en œuvre dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi soumis à la consultation du Comité Social et Économique (CSE) de l'entreprise et à l'approbation de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets). La mise en œuvre de ce plan devrait être achevée au cours du premier semestre 2026.
- Eric Vivier a pris la décision de reprendre ses activités de recherche académique à temps plein. Il continuera à contribuer à l'innovation de la Société en tant que conseiller du Comité R&D du Conseil d'administration. Yannis Morel, Directeur des Opérations continuera d'être responsable de la recherche et développement préclinique et assumera les responsabilités de Directeur Scientifique.

### **Nota**

Les comptes consolidés résumés au 30 juin 2025 ont été établis conformément à la norme IAS 34 adoptée par l'UE et publiée par l'organisme IASB (International Accounting Standards Board). Ils ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux comptes. Ils ont été approuvés par le Conseil d'administration de la Société le 16 septembre 2025. Ils ne seront pas soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale.



## **Facteurs de risques**

Les facteurs de risque affectant la Société sont présentés en section 3 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 30 avril 2025 (numéro AMF D.25-0349). Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée dans les six mois restants de l'exercice sont identiques à ceux présentés dans le document de référence disponible sur le site internet de la Société.

Note : Les risques susceptibles de survenir pendant les six mois restants de l'exercice en cours sont également susceptibles de survenir durant les exercices ultérieurs.

## **Transactions avec les parties liées**

Les transactions avec les parties liées au cours des périodes sont présentées en Note 18 des comptes consolidés résumés au 30 juin 2025 préparés en conformité avec la norme IAS 34.